

COMMUNE DE STRUETH

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STRUETH DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2019

Sous la présidence de M. Jean-Jacques MATHIEU – Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance
à 19 h 00.

Présents :

M. Jean-Michel ZINCK – Adjoint, Mme Sylvie DIETSCH – Adjointe, Mme Régine BOTTONI, Mme Geneviève EICHHOLTZER, M. Thaddée FREY, M. Michel KOEGLER, Mme Catherine MULLER, M. Jean-Michel RICHERT, M. Alexandre SIMONET

Absents non excusés :

Absents excusés et non représentés :

Ont donné procuration : M. Régis ARMBRUSTER, représenté par Mme Sylvie DIETSCH

Secrétaire de séance : M. Michel KOEGLER

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 novembre 2018
3. Indemnité de conseil allouée au comptable public
4. EPAGE LARGUE – modification statutaire
5. Regroupement RPI St-Ulrich Fulleren Mertzen Strueth avec RPI Manspach Altenach
6. Demande de subvention Association Gal'Hopla Geiss
7. Divers et communications

A l'ouverture de la séance, le Maire sollicite le Conseil pour porter à l'ordre du jour un point supplémentaire :

- Travaux de voirie rue de la Chapelle et rue des Fontaines demande de subvention

Le Maire propose d'insérer ce point avant le point 7 « Divers et communications »

POINT 1 – Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Michel KOEGLER est désigné secrétaire de séance.

POINT 2 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 novembre 2018

Le procès-verbal du 29 novembre 2018, expédié à tous les membres, qui n'appelle aucune remarque ni objection, est approuvé à l'unanimité.

POINT 3 – Indemnité de conseil allouée au comptable public

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité décide :

- de demander le concours du Comptable Public pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme Catherine GRANDJEAN, Comptable Public, pour la durée du mandat.

POINT 4 – EPAGE LARGUE – modification statutaire

Considérant les articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande d'adhésion à l'EPAGE LARGUE de la commune de LEVONCOURT,

Considérant la délibération du Comité Syndical du 30 novembre 2018 donnant un avis favorable à l'entrée de la commune de LEVONCOURT à l'EPAGE LARGUE,

Considérant les modifications statutaires avalisées par le Comité Syndical du 30 novembre 2018 et présentées au Conseil Municipal par Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts adoptant l'entrée à l'EPAGE LARGUE de la commune de LEVONCOURT, et entérinant les modifications statutaires présentées.

POINT 5 – Regroupement RPI St-Ulrich Fulleren Mertzen Strueth avec RPI Manspach Altenach

Suite à l'entrevue avec Madame BERGER, Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription d'ALTKIRCH et Madame GANZITTI, Inspectrice de l'Education Nationale

de la circonscription d'ILLFURTH, Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de regroupement du RPI Elargi.

Le regroupement des deux RPI permettra une répartition des élèves par niveaux sur 6 classes avec des cours simples ou doubles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Strueth à 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- émet un avis favorable au projet de RPI élargi entre les RPI de Fulleren-Mertzen-St-Ulrich-Strueth et Manspach Altenach et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

POINT 6 – Demande de subvention Gal'Hopla Geiss

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association d'équitation Gal'Hopla Geiss sollicite la municipalité pour une contribution financière dans le cadre de la participation aux Championnat de France 2019 se déroulant à Lamotte Beuvron pour lequel une élève de la commune est concernée.

Après en avoir délibéré, et pour rester cohérent avec une décision déjà prise en 2011 en 2012, et en 2017 le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette demande à 8 voix contre, et 3 voix pour.

POINT 7 – Travaux de voirie rue de la Chapelle et rue des Fontaines

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection de la voirie rue des Fontaines et de la Chapelle pour une gestion raisonnée des eaux pluviales limitant les ruissellements provenant des bassins versants extérieurs.

Ce type de travaux entre dans la catégorie d'opérations subventionnables au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le Maire propose de solliciter une subvention à ce titre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- demande l'inscription du dossier au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
- autorise Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POINT 8 – Divers et communications

- Ligue contre le cancer prochaine campagne du 18 au 24 mars 2019.
- Remplacement de l'éclairage public en éclairage led : les travaux sont désormais terminés.

La séance est levée à 20H15

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la COMMUNE de STRUETH de la séance du 29 janvier 2019

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 novembre 2018
3. Indemnité de conseil allouée au comptable public
4. EPAGE LARGUE – modification statutaire
5. Regroupement RPI St-Ulrich Fulleren Mertzzen Strueth avec RPI Manspach Altenach
6. Demande de subvention Association Gal'Hopla Geiss
7. Divers et communications

A l'ouverture de la séance, le Maire sollicite le Conseil pour porter à l'ordre du jour un point supplémentaire :

- Travaux de voirie rue de la Chapelle et rue des Fontaines demande de subvention

Le Maire propose d'insérer ce point avant le point 7 « Divers et communications »

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MATHIEU Jean-Jacques	Maire		
ZINCK Jean-Michel	1 ^{er} Adjoint		
DIETSCH Sylvie	2 ^{ème} Adjoint		
ARMBRUSTER Régis	Conseiller Municipal	Absent excusé représenté par Mme Sylvie DIETSCH	
BOTTONI Régine	Conseillère Municipale		
EICHHOLTZER Geneviève	Conseillère Municipale		
FREY Thaddée	Conseiller Municipal		
KOEGLER Michel	Conseiller Municipal		
MULLER Catherine	Conseillère Municipale		
RICHERT Jean-Michel	Conseiller Municipal		
SIMONET Alexandre	Conseiller Municipal		